

Réf: Dossier N° : 56450

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AKM EXCELLENCE SARL » en abrégé «AKM SARL »
Siège social : ABIDJAN - KOUMASSI NORD-EST, 10 BP 3237 ABJ 10

Aux termes de la DRC et des Statuts SSP en date du 30 Oct 2018, et enregistrés au CEPICI le 05 Nov 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AKM EXCELLENCE SARL » en abrégé «AKM SARL ».

Objet: Toutes prestations dans le domaine de la construction en général ;La Construction et la rénovation Bâtiment ; Nettoyage et entretien de bureau, Fournitures de bureau, Travaux d'imprimerie, Evènementiel, Location et vente de véhicules, Vente de matériels informatiques, Communication et gadgets publicitaires, La vente de matériaux de construction, Gestion d'affaires ;

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en nature, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - KOUMASSI NORD-EST, 10 BP 3237 ABJ 10

GERANT: Madame ADOM ESSI PHILOMENE .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-29150 du 07/11/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°26080 du 07/11/2018

